

**Vue cycle du programme des cours**

Bl Or Th Pr Au Cr

**Cours obligatoires (B1 : 15Cr)**

DCER0099-1	<i>Certificat inter universités en droits des débiteurs vulnérables</i>	B1	TA	108	-	-	<b>15</b>
------------	---	----	----	-----	---	---	-----------

- Module 1 :  
Présentation des vulnérabilités potentielles et des conventions internationales utiles (+ justiciabilité des droits sociaux), par V. Flohimont (UNamur) et J.-F. Neven (avocat, ULB)

- Module 2 :  
Vulnérabilités particulières, par A. Tasiaux (UNamur), G. Mathieu (UNamur) et M. Beague (UNamur)

- Module 3 :  
Le débiteur majeur bénéficiant d'une mesure de protection : avocat + Magistrat

- Module 4 :  
Le débiteur face à des dettes civiles (responsabilité civile, contrats de consommation,...), par E. Vanstechelman (UNamur)

- Module 5 :  
Le débiteur en médiation de dettes (+ rédaction d'un plan), par J. Hubin (ULiège)

- Module 6 :  
Le débiteur face à des dettes de crédit : Chr. Biquet (ULiège)

- Module 7 :  
Le débiteur face aux saisies, par Jean-François Van Drooghenbroeck (UCL)

- Module 8 :  
Le débiteur face à des dettes fiscales et sociales, par E. Vanstechelman (UNamur) et E. Dermine (ULB)

- Module 9 :  
Aide sociale et chômage + droit passerelle des indépendants, par H. Mormont (ULB)

- Module 10 :  
Le débiteur face à la fracture numérique, par H. Jacquemin (UNamur)

- Module 11 :  
Le débiteur en droit pénal (notamment le sort des dettes pénales, la question des détenus,...), par N. Colette (UNamur)

Séminaires :

- Travaux pratiques en matière de règlement collectif de dettes, par J. Hubin (coordination)
- Travaux pratiques en matière de procédure d'ordre